



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant délégation des fonctions d'officier de l'état civil à un fonctionnaire

Le Maire de la Commune d'ELSENHEIM,

Vu les articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté municipal en date du 11 mars 2026 nommant Mme Valérie BIETH en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe dans les fonctions d'agent permanent,

ARRETE

Article 1^{er} :

Mme Valérie BIETH, agent titulaire exerçant l'emploi permanent de secrétaire de mairie est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 :

Mme Valérie BIETH est déléguée de l'ensemble des fonctions que le maire exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil concernant la célébration du mariage.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le procureur de la République près du tribunal de grande instance de COLMAR.

A ELSSENHEIM, le 23 mars 2026

Le Maire,
Vincent GRISS

Notifié à l'intéressée le

23/03/2025